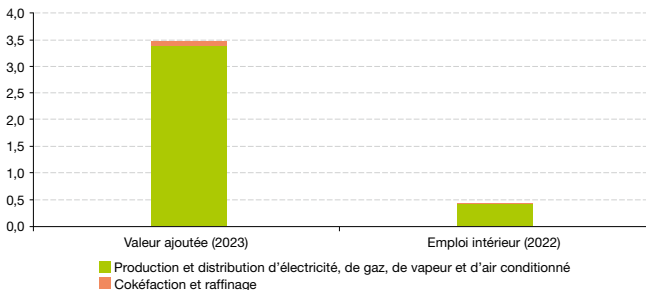


# Valeur ajoutée et emploi

## CONTRIBUTION DE LA BRANCHE ÉNERGIE<sup>1</sup> AU PIB ET À L'EMPLOI

En % de la valeur ajoutée brute à prix courants et de l'emploi intérieur en équivalent temps plein



<sup>1</sup> Branche énergie au sens de l'Insee, incluant les activités raffinage et cokéfaction d'une part, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné d'autre part. Elle n'inclut pas l'extraction de matières premières énergétiques.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux base 2020

La valeur ajoutée de la branche énergie augmente nettement en 2023 pour atteindre 88,3 milliards d'euros. Elle contribue au PIB à hauteur de 3,5 %. La production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné est prépondérante dans la valeur ajoutée de la branche énergie (3,4 % de la valeur ajoutée de l'économie). Elle augmente par rapport à 2022 en valeur en raison notamment du rebond de la production nucléaire et de la hausse des prix de l'électricité facturés aux clients. À l'inverse, la valeur ajoutée de la branche cokéfaction-raffinage diminue et s'élève à 0,1 % de la valeur ajoutée de l'économie.

En 2022, l'emploi dans la branche énergie s'élève à 124 700 postes en équivalent temps plein, soit 0,4 % de l'emploi total.